



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-18021>

Département(s) de publication : 70

Annonce n° 25-18021

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-83274

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 15/07/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté de communes du Pays de Luxeuil

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24700075500063

**Ville :** LUXEUIL-LES-BAINS

**Code postal :** 70300

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 70

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Etudes relatives au transfert de compétences eau potable et assainissement

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 71300000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La présente consultation concerne la réalisation d'une étude relative au transfert des compétences assainissement et eau potable au sein de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil. Cette étude a pour objectif de réaliser un état des lieux de l'existant afin d'élaborer un projet de service, dans le cadre du transfert de compétences, qui devra être effectif, au plus tard, au 1er janvier 2026. La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le programme.

**Critères d'attribution :** Valeur technique : 60 % -Moyens humains et matériels de 0 à 45 points, -Note de présentation méthodologique de 0 à 45 points, -Planning prévisionnel de 0 à 10 points. Prix : 40 %

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, l'expiration du délai de validité des offres ayant pour conséquence de délier les candidats de leur offre. La décision de déclaration sans suite peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon, 30 rue

Charles Nodier, 25044 BESANÇON CEDEX 3, dans le délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée, conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique " Télérecours citoyen " accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/02/2025**